

# Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - GBM

## Recueil des Actes Administratifs du mois de décembre 2019

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de GBM) peuvent être consultés au siège de GBM (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet de Grand Besançon Métropole : <https://www.grandbesancon.fr/>

## **Délibérations**

### **Bureau communautaire**

Séance du lundi 2 décembre 2019 2 à 7

### **Conseil communautaire**

Séance du lundi 16 décembre 2019 8 à 20

### **Conseil Exploitation Eau et Asst**

Séance du 18 décembre 2019 21 à 22

## **Décisions**

### **Divers**

DIV.19.08.D33	24/12/2019	Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Décision d'agrément et de subvention	23 à 24
DIV.19.08.D34	24/12/2019	Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Décision d'agrément et de subvention	25 à 26
DIV.19.08.D35	24/12/2019	Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Décision d'agrément et de subvention	27 à 28
DIV.19.08.D36	24/12/2019	Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics - Décision d'agrément et de subvention	29 à 30

### **Finances**

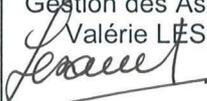
FIN.19.08.D23	10/12/2019	Demande de subvention auprès du SYDED - Travaux d'éclairage public à Dannemarie-sur-Crète	31
---------------	------------	---	----

## **Arrêtés**

### **Divers**

DIV.19.08.A22	10/12/2019	Exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé - Locaux commerciaux situés 1, rue du Luxembourg à Besançon - Biens cadastrés section LR n° 287	32 à 33
---------------	------------	---	---------

**Bureau**  
**Compte rendu succinct**  
**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :  5/12/2019	<b>Séance du lundi 02 décembre 2019 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT</b>	Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LÉSOUEF 
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 17 décembre 2018, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 02/12/2019 à 18h05 à la salle Robert SCHWINT de GBM à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳ R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 24/10/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 24/10/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26      Contre : 0      Abstention : 0      Ne prennent pas part au vote : 0

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### **Finances**

#### ☞ R.1.1.1 - Signature d'une nouvelle Convention de Services Comptables et Financiers avec la DDFIP et la Trésorerie du Grand Besançon

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la signature, en lien avec la Ville de Besançon, d'une nouvelle Convention de Service Comptable et Financier avec la Trésorerie du Grand Besançon et la Direction départementale des Finances publiques ;
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1

#### ☞ R.1.1.2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Novembre 2019)

M. R. STEPOURJINE (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 885 241,20 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 2

#### ☞ R.1.1.3 - Subvention à l'Association des chevaux de Colombey

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 € ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à attribuer la subvention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

### **Ressources humaines**

#### ☞ R.1.2.1 - Ajustements techniques - Rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente :
  - à l'emploi d'administrateur systèmes et bases de données qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
  - à l'emploi de cadre expert qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

#### ☞ R.1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département Mobilités)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Concepteur projeteur au sein du Département Mobilités à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

## Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

### ↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Appel à Projets 2019 - 3ème programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 25 450 € :
  - o Au titre du volet Culture et Expression artistique :
    - 5 000 € à Juste Ici ;
    - 5 000 € à Passe-Muraille ;
  - o Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
    - 1 000 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance ;
    - 3800 € à l'AFEV ;
    - 2 000 € à la Caisse des Écoles ;
    - 400 € à l'école maternelle Condorcet ;
  - o Au titre du volet Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation :
    - 3 000 € à Trajectoire Ressources ;
  - o Au titre du volet Sport :
    - 4 000 € à Besançon Foot.
  - o Au titre du Volet Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance
    - 1 250 € à l'association AIDES
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexé au rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

### ↳ R.6.1 - Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté - Validation des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2019 du Plan Pluriannuel d'Intervention de l'EPFL 2016-2020

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE, D. HUOT (2), M. LOYAT et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les opérations pour lesquelles un portage foncier est requis au titre de la tranche annuelle 2020 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2016-2020 »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter pour le compte de Grand Besançon Métropole l'inscription de cette opération au programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 8

### ↳ R.6.2 - Contribution du Conseil de Développement Participatif (CDP) au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Bureau prend connaissance du contenu de la contribution du Conseil de Développement Participatif au Plan Climat Air Energie Territorial.

## Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### ↳ R.7.1 - Grandes Heures Nature : reconduction du dispositif ambassadeurs

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » :
  - 2 000 € à Jean-Claude THIEVENT,
  - 2 000 € à Thibaut BARONIAN,
  - 2 000 € à Marlène DEVILLEZ,
  - 2 000 € à Julie BRESSET,
  - 2 000 € à Nao MONCHOIS,
  - 2 000 € à Sange SHERPA,
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### ↳ R.7.2 - Accompagnement à la mise en œuvre du schéma d'enseignement musical du Grand Besançon grâce au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable sur :

- l'attribution d'une subvention de 7 000 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Initiative Doubs Territoire de Belfort.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

## Commission n°02 : Mobilités

### ↳ R.2.1 - Commune de Serre-les-Sapins - SYDED - Enfouissement des réseaux d'électricité éclairage public et génie civil de télécommunication programme 2018 - Avenant à la convention financière

Mmes C. BARTHELET, F. PRESSE (2), et M. ZEHAF et M. JP. MICHAUD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ledit avenant à la convention avec le SYDED ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière jointe, et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

## Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

### ↳ R.3.1 - Micronora 2020 - Participation de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur un soutien financier à l'Association MICRONORA à hauteur de 15.000 € pour l'édition 2020 du salon MICRONORA, dans le cadre de l'organisation d'un « Pavillon » (ou espace entreprises) dédié aux nanotechnologies,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### ↳ R.3.2 - Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2019-2020 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3.3 - Bioinnovation : convention cadre de partenariat

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de convention cadre de partenariat ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention cadre de partenariat

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 27          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3.4 - Soutien à la filière santé : aide à l'acquisition des technologies de développement de médicaments transgéniques à Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur un soutien à hauteur de 5 000€ de Grand Besançon Métropole à l'Etablissement Français du Sang pour le financement du projet de recherche en immunothérapie antitumorale personnalisée de Mme Jeanne GALAINE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'EFS pour le financement du projet de recherche de Mme Jeanne GALAINE.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 27          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3.5 - Enseignement supérieur et recherche : Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

*Mmes C. BARTHELET et K. ROCHDI, conseillères intéressées, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R.3.6 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

*M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R.3.7 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention à l'Université Ouverte (UFC)

*M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année universitaire 2019-2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1*

## Bureau

### Séance du lundi 2 décembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - GBM - La City - 4 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

#### Etaient présents :

M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

#### Etaient absents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Pascal CURIE, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

#### Procurations de vote :

Mandants : C. LIME, A. POULIN, A. LORIGUET, P. CONTOZ

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, R. STEPOURJINE, D. HUOT

**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>19/12/2019</i>	<b>Séance du Lundi 16 Décembre 2019 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon</b>	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>Lesouef</i>
--	---	---

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 16 Décembre 2019 à 18h00 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

**↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil des 17/10/19 et 7/11/19**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils des 17/10/19 et 7/11/19.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

**↳ R. 7.6 - Projet de Grande bibliothèque – Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- choisit le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire) comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la Grande Bibliothèque,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence au groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement constitué autour de Pascale GUEDOT (mandataire).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 0

## Commission n°02 : Mobilités

### ↳ R. 2.1 - Rapport d'accessibilité 2018

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2018.

## Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

### ↳ R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### ↳ R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### ↳ R. 0.4 - Etat des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil de Communauté.

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### **Finances**

#### ↳ R. 1.1.1 - Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de budget 2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### ↳ R. 1.1.2 - Tarifs de la gestion des déchets 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet des tarifs 2020 de la gestion des déchets.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### ↳ R. 1.1.3 - Décision modificative n°3 de 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 2019 et approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2019 sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement (annexe 2).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### ↳ R. 1.1.4 - Révisions et clôtures des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision et le découpage en crédits de paiement de l'AP/CP «Voie en site propre» sur le budget annexe transports,
- la clôture de l'autorisation de programme « Tramway » du budget annexe transports.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

#### ↳ R. 1.1.5 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.6 - Validation des transferts de charges 2019 liés aux services communs

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté approuve :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 ;
- la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, à savoir 20 702 955 € au titre des Services communs et 543 605 € au titre du Service Autorisation du droit des sols (ADS).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.7 - Evaluation des transferts de charges prévus en 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté approuve :

- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2020,
- le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2020 :
  - o Services communs : 20 953 031 € ;
  - o Service Autorisation du droit des sols (ADS) : 543 605 €.
- les ajustements des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.8 - Convention entre l'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) et Grand Besançon Métropole

*M. G. BAULIEU conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion à l'AD@T et la contribution de solidarité à l'AD@T à hauteur de 0,11 €/habitant,
- se prononce favorablement sur la convention entre l'AD@T et Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'AD@T et ses éventuels avenants.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1*

↳ R. 1.1.9 - Présentation du projet de Contrat Local de Santé 2020-2024

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole dans ce projet de Contrat Local de santé 2020-2024 ;
- valide le compte-rendu du Diagnostic territorial de santé réalisé conjointement par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon, sur le territoire de Grand-Besançon Métropole, entre septembre 2018 et juin 2019 (annexe 1) ;
- valide le projet de Contrat Local de santé 2020-2024 co-rédigé et décide de signer avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté trois documents :
  - le Contrat socle (annexe 2) ;
  - le Tableau de synthèse Axes, Objectifs et Actions (annexe 3) ;
  - les Fiches actions 1 à 17 (annexe 4).
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre ou tout acte y afférent.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.10 - Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre Grand Besançon Métropole, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés Gaz et d'électricité

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le passage au prélèvement automatique avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies et de services, et pour les comptes indiqués dans le rapport,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite, annexée au rapport, avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz et la Trésorerie du Grand Besançon.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.11 - Acquisition, installation et maintenance d'armoires de mobilité associées à un logiciel de mise à disposition de moyens de déplacement - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société SA SYSTEMES.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0*

### **Ressources humaines**

↳ R. 1.2.1 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'emplois permanents dans le cadre de la reprise des fonctionnaires de Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des emplois permanents suivants :
  - o 2 chefs de service relevant des cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs,
  - o 1 chef de projet relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
  - o 10 chargés de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,
  - o 5 chefs de secteur relevant des cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens,
  - o 14 adjoints de gestion administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
  - o 20 agents techniques polyvalents relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
  - o 5 référents opérationnels relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des agents de maîtrise,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 103          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.2.2 - Création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique (PTRE) de Grand Besançon Métropole, au sein du service Habitat, Logement, Gens du Voyage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un emploi non-permanent d'animateur de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Energétique, relevant du cadre d'emplois des attachés, au sein du service Habitat, Logement et Accueil des gens du voyage.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.2.3 - Avenant n° 11 à la convention pour la création de services communs entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°11 à la convention du 26 décembre 2014 annexé au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.2.4 - Avenant n°5 à la convention pour la création des services communs entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°5 à la convention du 26 décembre 2014 annexé au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 104          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0*

### **Commission n°04 : Développement durable**

↳ R. 4.1 - Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon Métropole - Validation du programme d'actions 2020 - 2026

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le 3<sup>ème</sup> programme d'actions du PCAET (démarche interne Cit'Ergie) et des modalités de construction du volet partenarial.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 4.2 - Signature d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Mme A. VIGNOT et MM. G. BAULIEU et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de signer un CTE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
  - o signer le Contrat de Transition Ecologique annexé au rapport,
  - o signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.3 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville de Besançon au territoire de Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention Club FACE, Ville de Besançon, GBM et Communauté de Communes Doubs Baumois

Mme A. VIGNOT et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le présent rapport et le versement d'une subvention de 5 928,75 sur la ligne Plan Climat au Club FACE pour 2020, ainsi que pour 2021, 2022, 2023 et 2024,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.4 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) - Validation du montant du produit de la taxe pour l'exercice 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de calcul et le montant du produit de la taxe GeMAPI d'un montant de 295 451,80 € au titre de l'exercice budgétaire 2020,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la taxe et à signer les documents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.5 - GeMAPI - Désignation des représentants de Grand Besançon Métropole au Syndicat mixte du marais de Saône dans le cadre des nouveaux statuts

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 représentants titulaires et suppléants au Syndicat mixte du marais de Saône et de la source d'Arcier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.6 - Fonds "Centres de village" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Mamirolle

M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 2 248 € à la commune de Mamirolle, pour l'extension de l'aire de jeux pour enfants ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.7 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours aux communes de Deluz et Vieilley

MM. F. RACLOT et F. TAILLARD(2), conseillers intéressés, ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Deluz et Vieilley ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
  - o 32 632 € à la commune de Deluz, pour l'isolation de la toiture et l'installation de panneaux solaires ;
  - o 3 084 € à la commune de Vieilley, pour la rénovation de la salle polyvalente ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 4.8 - Signature d'un nouveau contrat de concession de la distribution publique de gaz sur le territoire du Grand Besançon Métropole

M. C. LIME(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de la démarche engagée,
- autorise M. le Président à signer le contrat de concession et tout autre document lié avec GRDF.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

↳ R. 5.1 - Action Cœur de Ville : Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon – Convention de mise en œuvre – Convention de partenariat financier avec Action Logement

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Besançon et sa mise à disposition du public durant 1 mois entre le 17 décembre 2019 et le 17 janvier 2020 ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain et à signer tous les actes y afférents à l'issue de la mise à disposition du public et réception des avis réglementaires ;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon;
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la Convention Action Logement / Ville de Besançon / Grand Besançon Métropole. Volet immobilier du programme Action Cœur de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Programme Local de l'Habitat 2013 - 2019 : prorogation de 2 ans de la validité du PLH

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la prorogation du PLH pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 17 décembre 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.3 - Conditions de financement de Grand Besançon Métropole en soutien à la construction de logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation des conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics pour la période 2016-2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.4 - Conditions de financement de Grand Besançon en soutien à la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance et se prononce favorablement sur l'actualisation du dispositif d'aides pour la réhabilitation énergétique des logements locatifs publics de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.5 - Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du Grand Besançon Métropole – Programme opérationnel de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve le programme NPNRU – Planoise, son plan de financement et l'avenant correspondant,
- sollicite la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
- sollicite la participation des autres partenaires potentiels : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Grand Besançon Métropole et tous actes s'y référant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.6 - Contrat de Ville - Dispositif de Tranquillité Résidentielle - Avenant n° 1 à la Convention entre la Préfecture du Doubs, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et les membres du Groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant de prolongation de la convention du 19 janvier 2017,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 5.7 - Marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché avec le titulaire retenu.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                  Contre : 0                  Abstention : 1                  Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

↳ R. 6.1 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Mamirolle telle qu'elle est jointe à la présente délibération ainsi que sur l'ajout dans les annexes du PLU de la commune de Mamirolle de la délibération en date du 17 octobre 2019 relative à la fixation des taux et exonérations de la taxe d'aménagement sur son territoire et des modalités de reversement aux communes.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 6.2 - Commune de Besançon – Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) – Bilan de la concertation préalable

*MM. N. BODIN(2) et JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme que la concertation relative au projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2012,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Besançon tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 3*

↳ R. 6.3 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) – Prescription de la procédure d'élaboration

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prescription d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du territoire ;
- approuve les modalités de concertation avec le public prévues ;
- arrête les modalités de collaboration avec les communes membres.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

↳ R. 7.1 - Adhésion à l'Union de la Randonnée Verte (URV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du budget 2020 et du PPIF 2020-2024, se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion à l'URV.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles - Attribution d'une subvention complémentaire à La Rodia pour 2019

*Mmes AS. ANDRIANTAVY (2), C. COMTE-DELEUZE, M. EL YASSA (2), E. MAILLOT et C. WERTHE (2) et MM. G. CHALNOT, P. CURIE (2), E. DUMONT et L. FAGAUT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention complémentaire de 10 000 € à la RAP La Rodia dans le cadre précité, sous réserve du vote de la décision modificative n°3,
- autorise le Président, ou à son représentant, à signer l'avenant n°1 de la convention validée lors de la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2019 avec la RAP La Rodia.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 89                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 7.3 - CRR – Convention Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) élémentaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'organisation des CHAM élémentaires à compter de l'année scolaire 2019/2020,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.4 - Convention 2020 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole

*MM. C. MAGNIN-FEYSOT, T. MORTON (2) et JY. PRALON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, se prononce favorablement sur :

- l'autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020 à intervenir avec l'association « office de tourisme et des congrès du Grand Besançon »,
- la validation du montant de la subvention correspondante à hauteur de 557 933 € et d'un apport en nature à hauteur maximum de 15 000 € (impression et communication).

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 97                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 7.5 - Renouvellement de la concession de service public (CSP) du Camping de Besançon Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le choix de la CSP comme mode de gestion du camping communautaire de Besançon-Chalezeule pour une durée de trois ans,
- l'autorisation donnée au président à lancer une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence pour la CSP du camping de Besançon Chalezeule.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.7 - ORDICLASSE - Convention de services communs entre les communes, leur SIVOS et GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de service commun ORDICLASSE,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec les communes et les SIVOS.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.8 - Syndicat Mixte LUMIERE - Convention de services communs

*Mmes AS. ANDRIANTAVY (2), M. EL YASSA (2) et E. MAILLOT et MM. A. BLESSEMAILLE, L. CROIZIER (2), E. DUMONT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la conclusion d'une convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le SM LUMIERE pour une durée de 1 an,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 89                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 13*

**Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

↳ R. 8.1 - Avenants aux contrats de Délégation de Service Public d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Thise et Roche-Lez-Beaupré

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'alignement des dates de fin de contrats d'assainissement de l'ancienne commune de Marchaux et des communes de Roche-Lez-Beaupré et Thise sur la date de fin du contrat de DSP d'eau potable des communes de l'ex SPD'EAU, soit au 31/03/2020.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les trois avenants avec Véolia Eau.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 8.2 - Eau et Assainissement - Tarifs 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions concernant :

- les projets de tarifs en eau et en assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (abonnements et redevances en annexe 1),
- le maintien en 2020 des tarifs 2019 pour l'assainissement non collectif (annexe 2) et des tarifs 2019 pour la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) et la PFAC assimilée domestique (annexes 3 et 4),
- les projets de tarifs pour les autres prestations (annexe 5),
- les tarifs des objets promotionnels proposés par le Département Eau et Assainissement.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 102                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°02 : Mobilités**

↳ R. 2.2 - Optimisation des lignes de tramway : propositions pour faire face à la hausse de fréquentation

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- émet un avis favorable sur les propositions d'adaptation du parc de rames de tramway et des infrastructures du centre de maintenance, pour accroître la capacité et l'attractivité du service
- se prononce favorablement sur l'intégration de cette opération au débat d'orientation budgétaire 2020, l'engagement opérationnel de ce projet restant une décision à prendre par les élus de la nouvelle mandature à compter du printemps 2020, suite aux résultats des études et approfondissements restant à mener.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.3 - Compétence voirie - Convention de fonds de concours avec les communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conditions mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout acte à intervenir dans le cadre de ces conventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention en lien avec les opérations citées.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.4 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la ville de Besançon à Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.5 - Ressources budgétaires pour 2020 : fixation de divers tarifs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 102          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.6 - Convention entre le Département du Doubs et GBM – Programme OPSA – RD 108 : travaux d'aménagement de la rue de la Machotte sur la commune de Serre-Les-Sapins

*M. L. FAGAUT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conditions mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte à intervenir dans le cadre de cette convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 101          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.7 - Convention d'engagement de mise à disposition de places de stationnement dédiées au futur IFPS (Institut de formation des personnels de santé) de Besançon

*Mme C. COMTE-DELEUZE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté relative à la mise à disposition de places de stationnement dédiées au futur IFPS de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer cette convention.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 101          Contre : 0          Abstention : 0          Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.8 - Migration du système billettique et développement de l'open paiement – Attribution du marché et autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à :

- attribuer le marché relatif à la migration du système billettique et au développement de l'open paiement à l'entreprise VIX Technology pour un montant de 1 295 540 € HT ;
- signer le marché avec la société Vix Technology et toutes les pièces inhérentes à sa bonne exécution ;
- solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne de l'Etat et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'auprès de tout partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

Pour : 101          Contre : 0          Abstention : 1          Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.9 - Autorisation de lancer et de signer l'accord-cadre alloti pour les prestations de diagnostics amiante et HAP (Hydrocarbures d'Aromatiques Polycyclique)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre à lots relatif aux prestations de diagnostics amiante et HAP,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'accord-cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.10 - Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020/2024 :

- autorise le lancement de cet accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour les aménagements de voirie et d'infrastructure en missions complètes ou partielles sur le territoire du Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 101                      Contre : 0                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ R. 3.1 - Avenant à la délégation de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente, de la pépinière d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises de Temis Innovation

*Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le nouveau périmètre des surfaces locatives de la DSP mises à la disposition de BGE Franche-Comté (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) nécessaires au fonctionnement du service,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention entre Grand Besançon Métropole et BGE Franche-Comté (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) et autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 98                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 4*

↳ R. 3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Campus Bouloie-Temis - Lieu de vie étudiant

*MM. A. POULIN et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- autorise M. le Président à signer la convention de co-financement présentée en annexe.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3*

↳ R. 3.3 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet de MAINCARE SOLUTIONS, SHINE MEDICAL et CHRU de Besançon

*MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 79 000 € sous forme de subvention au CHRU de Besançon (30 000 €), à Shine Medical (30 000 €) et à Maincare Solutions (19 000 €),
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces trois aides.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3*

↳ R. 3.4 - Zone d'Activités Economiques TREPILLOT-TILLEROYES, lotissement Thomas EDISON à BESANCON - acquisition du lot n°3 à la Ville de Besançon puis revente à l'entreprise Javel Barbizier  
MM. N. BODIN(2) et JL. FOUSSERET, *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 :

- se prononce favorablement sur l'acquisition par GBM à la Ville de BESANCON de la parcelle MP 255 qui constitue le Lot n°3 du lotissement T.EDISON aux conditions ci-dessus énoncées,
- se prononce favorablement sur la cession par GBM de la parcelle MP 255 qui constitue le Lot n°3 du lotissement d'activité T.EDISON à l'entreprise JAVEL BARBIZIER, ou à toute personne morale s'y substituant, aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et document relatifs à ces transactions.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 99                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 30*

↳ R. 3.5 - ZAC des Marnières - Apport en nature des terrains de l'ilot plateau haut  
MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN(2), B. GAVIGNET et D. SCHAUSS(2), *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A la majorité, 11 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- valide la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire ainsi que leur valorisation financière,
- valide la modification de l'annexe 5 du contrat de concession par la voie d'un avenant n°4 et autorise M. le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- valide le projet d'apport foncier et ses conditions à la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter les démarches nécessaires à la formalisation de cet apport et à signer le (ou les actes) notarié(s) afférents.

*Rapport adopté à la majorité :*

*Pour : 84                      Contre : 11                      Abstention : 1                      Ne prennent pas part au vote : 6*

↳ R. 3.6 - Zone d'Activité Economique du Parc de l'Echange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFEVRE 25

A la majorité, 10 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente des lots 21, 20 et 19p, correspondant à une emprise approximative de 14 500 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI LEFEVRE 25, sur la base d'un prix de 22,50 € HT/m<sup>2</sup>,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette vente.

*Rapport adopté à la majorité :*

*Pour : 92                      Contre : 10                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

# Conseil de Communauté

## Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN,

Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Bonnay** : M. Gilles ORY **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Francois** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

### Etaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Thise** : M. Alain LORIGUET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance** : M. Fabrice TAILLARD

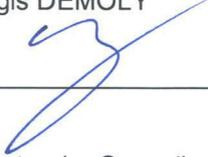
### Procurations de vote :

**Mandants** : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

**Mandataires** : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

**Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement**

**Compte rendu succinct**

<p>Affiché au Centre Technique Municipal le <b>20 DEC. 2019</b></p>	<p align="center"><b>Séance du mercredi 18 décembre 2019 qui s'est déroulée au Centre Technique Municipal à Besançon</b></p>	<p align="right">Visé par : Le Directeur de la régie eau et assainissement Régis DEMOLY</p> 
---	--	---

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement dans le cadre de ses attributions déléguées.

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil d'Exploitation s'est réuni le 18/12/19 à 9h00 à la Salle Léonce Brézard du Centre Technique Municipal à Besançon, sous la présidence de Monsieur Christophe LIME, Président du Conseil d'Exploitation eau et assainissement de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement a pris les décisions suivantes. :

R.8.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Exploitation du 06/11/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de la régie Eau et Assainissement de Grand Besançon Métropole :

- ouvre la séance du Conseil d'Exploitation,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement :

- nomme Claude MAIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil d'Exploitation du 6 novembre 2019.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 16*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prend pas part au vote : 0*

# Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement

## Séance du 18 décembre 2019

Membres du Conseil d'Exploitation en exercice : 24

Le Conseil d'Exploitation, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Léonce BREZARD au Centre Technique Municipal à Besançon, sous la présidence de M. Christophe LIME, Président du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement de GBM.

Ordre de passage des rapports : 8.1.

La séance est ouverte à 9h et levée à 11h10.

**Etaient présents** : Christophe LIME, Denis JACQUIN, Frédéric ALLEMANN, Philippe MOUGIN, Yannick POUJET, Françoise PRESSE, Yves BILLECARD, Alain BLESSEMAILLE représenté par son suppléant Jacques KRIEGER, Gabriel BAULIEU, Claude MAIRE, Yoran DELARUE représenté par son suppléant Daniel HUOT, Pascal ROUTHIER représenté par son suppléant Yves MAURICE, François LOPEZ

**Etaient absents** : Jean-Louis FOUSSERET, Philippe GONON, Myriam LEMERCIER, Michel OMOURI, Michel JASSEY, Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Yves PRALON, Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : Claude MAIRE

### **Procurations de vote** :

**Mandants** : F. LAIDIÉ, J. CANAL, S. WANLIN

**Mandataires** : C. LIME, Y. BILLECARD, Y. POUJET

En vertu de l'article R.2221-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Directeur de la régie assiste à la séance avec voix consultative sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion.



Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

DIV.19.08.D33

OBJET : Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics – Décision d'agrément et de subvention

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 26 septembre 2013, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018, prorogé jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon Métropole du 30 juin 2016 relative aux conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019, prorogée jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2018 portant sur la délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 23 mai 2019 portant avenant pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Considérant que le projet présenté par Habitat 25 répond aux objectifs et critères définis dans les actes visés ci-dessus,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, l'inscription des dossiers suivants de demande d'agrément et de financement dans le cadre de la programmation 2019 de droit commun :

- Habitat 25, construction de 16 logements collectifs (11 PLUS et 5 PLAI).

Cette opération se situe Rue de Bellevue à Châtillon-le-Duc :

• Crédits délégués Etat : 35 490 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « AP/CP Aides à la pierre déléguées »**,

• Grand Besançon : 134 592 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « Opération 0816057 A Subventions constructions logements locatifs 2013-2019 »**.

**Article 2** : En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par le bénéficiaire.

**Article 3** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de la décision.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège du GBM et publiée au Recueil des Actes Administratifs et au registre des décisions.



Besançon, le 24 DEC. 2019

Le Président

*Jean Louis Fousseret*

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage : 09 JAN. 2020

Date de fin d'affichage : 09 FEV. 2020

Préfecture du Doubs

Reçu le - 8 JAN. 2020



Contrôle de légalité





Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

DIV.19.08.D34

OBJET : Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics – Décision d'agrément et de subvention

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 26 septembre 2013, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018, prorogé jusqu'en 2021  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon Métropole du 30 juin 2016 relative aux conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019, prorogée jusqu'en 2021  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2018 portant sur la délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 23 mai 2019 portant avenant pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,  
Considérant que le projet présenté par Néolia répond aux objectifs et critères définis dans les actes visés ci-dessus,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, l'inscription des dossiers suivants de demande d'agrément et de financement dans le cadre de la programmation 2019 de droit commun :

- Néolia, acquisition en VEFA de 30 logements collectifs (21 PLUS et 9 PLAI).  
Cette opération se situe Avenue Clémenceau à Besançon :

• Crédits délégués Etat : 63 882 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « AP/CP Aides à la pierre déléguées »**,

• Grand Besançon : 198 000 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « Opération 0816057 A Subventions constructions logements locatifs 2013-2019 »**.

**Article 2** : En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par le bénéficiaire.

**Article 3** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de la décision.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège du GBM et publiée au Recueil des Actes Administratifs et au registre des décisions.



Besançon, le 24 DEC. 2019  
Le Président

*Jean Louis Fousseret*

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage : 09 JAN. 2020

Date de fin d'affichage : 09 FEV. 2020

Préfecture du Doubs

Reçu le -8 JAN. 2020



Contrôle de légalité





Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

DIV.19.08.D35

OBJET : Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics – Décision d'agrément et de subvention

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 26 septembre 2013, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018, prorogé jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon Métropole du 30 juin 2016 relative aux conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019, prorogée jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2018 portant sur la délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 23 mai 2019 portant avenant pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Considérant que le projet présenté par Néolia répond aux objectifs et critères définis dans les actes visés ci-dessus,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, l'inscription des dossiers suivants de demande d'agrément et de financement dans le cadre de la programmation 2019 de droit commun :

- Néolia, acquisition amélioration de 10 logements collectifs (7 PLUS et 3 PLAI).  
Cette opération se situe 17-19 Rue Ernest Renan à Besançon :

• Crédits délégués Etat : 21 294 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « AP/CP Aides à la pierre déléguées »**,

• Grand Besançon : 66 000 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « Opération 0816057 A Subventions constructions logements locatifs 2013-2019 »**.

**Article 2** : En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par le bénéficiaire.

**Article 3** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de la décision.

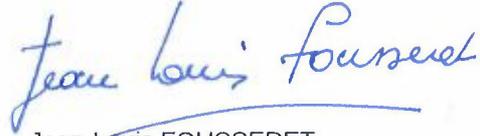
**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège du GBM et publiée au Recueil des Actes Administratifs et au registre des décisions.



Besançon, le

24 DEC. 2019

Le Président



Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage : 09 JAN. 2020

Date de fin d'affichage : 09 FEV. 2020

Préfecture du Doubs

Reçu le - 8 JAN. 2020

Contrôle de légalité





**Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

DIV.19.08.D36

OBJET : Programmation de droit commun 2019 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics – Décision d'agrément et de subvention

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 26 septembre 2013, modifié par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018, prorogé jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon Métropole du 30 juin 2016 relative aux conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019, prorogée jusqu'en 2021

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 mai 2018 portant sur la délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2018 donnant délégation du Conseil au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 23 mai 2019 portant avenant pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2018-2023,

Considérant que le projet présenté par Néolia répond aux objectifs et critères définis dans les actes visés ci-dessus,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, l'inscription des dossiers suivants de demande d'agrément et de financement dans le cadre de la programmation 2019 de droit commun :

- Néolia, acquisition en VEFA de 21 logements collectifs (17 PLUS et 4 PLAI).  
Cette opération se situe 56 rue des Flûtes Agasses à Besançon :

• Crédits délégués Etat : 28 392 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « AP/CP Aides à la pierre déléguées »**,

• Grand Besançon : 134 000 € de subvention d'équilibre, **inscrits sur la ligne budgétaire « Opération 0816057 A Subventions constructions logements locatifs 2013-2019 »**.

**Article 2** : En cas de non réalisation, de réalisation partielle de l'opération ou de réalisation non conforme à l'objet de l'opération, la présente décision sera annulée et le montant des acomptes sera reversé par le bénéficiaire.

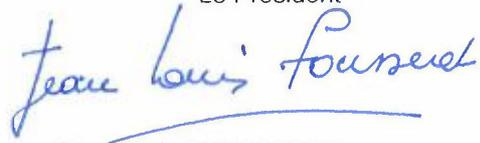
**Article 3** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la notification ou la publicité de la décision.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux intéressés, adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège du GBM et publiée au Recueil des Actes Administratifs et au registre des décisions.



Besançon, le

24 DEC. 2019  
Le Président



Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage : 09 JAN. 2020

Date de fin d'affichage : 09 FEV. 2020

Préfecture du Doubs

Reçu le - 8 JAN. 2020

Contrôle de légalité





Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

FIN.19.08.D23

OBJET : Demande de subvention auprès du SYDED - Travaux d'éclairage public à Dannemarie-sur-Crète

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon du 17 décembre 2018 donnant délégation du Conseil au  
Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée  
du mandat,  
Considérant les travaux d'éclairage public sur la commune de Dannemarie-sur-  
Crète,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention est sollicitée auprès du SYDED pour le projet suivant :

- Intitulé du projet : Travaux d'éclairage public à Dannemarie-sur-Crète
- Coût total du projet : 20 676 € HT soit à 24 811 € TTC
- Plan de financement prévisionnel :

SYDED :	8 270 €
GBM :	12 406 €
<b>Montant total HT</b>	<b>20 676 €</b>

Le montant de la subvention sollicitée auprès du SYDED est de 8 270 €. La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**Article 2** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège du GBM et publiée au recueil des actes administratifs et au registre des décisions.

Besançon, le 10 DEC. 2019  
Le Président

16 DEC. 2019

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage :

16 JAN. 2020

Date de fin d'affichage :

Reçu le 12 DEC. 2019



Contrôle de légalité





**Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

DIV.19.08.A22

OBJET : Exercice du droit de préemption urbain renforcé – Locaux commerciaux situés 1 rue du Luxembourg à BESANCON – Biens cadastrés section LR n° 287

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,  
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 210-1, L 213-1, L 300-1 et R 213-4 et suivants,  
Vu le Décret du 12 mars 2005 instaurant une Zone Franche Urbaine sur le territoire communal,  
Vu le Contrat de Ville communautaire 2015-2020 signé le 21 février 2015,  
Vu les délibérations du conseil municipal et du conseil communautaire respectivement du 4 avril 2016 et du 31 mars 2016 relatives au protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain communautaire,  
Vu le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) communautaire, signé le 21 avril 2016,  
Vu le dossier présenté le 27 mai 2019 au comité d'engagement de l'ANRU qui prévoit des interventions dans le centre commercial Ile de France et notamment la création d'une Maison de Santé,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2007 instaurant le droit de préemption urbain renforcé sur la zone UM du PLU de Besançon correspondant au quartier de Planoise,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2017 qui maintient les zones de préemption existantes et précise que la Communauté urbaine exerce sa compétence au titre du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les équipements et projets de compétence communautaire,  
Vu la délibération du 17 décembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à exercer le droit de préemption urbain au nom de la Communauté Urbaine,  
Vu l'arrêté du 26 mars 2019 portant délégation de fonctions et de signature à M. Gabriel Baulieu, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,  
Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 25 octobre 2019 notifiée par Maître Maël VIARD par laquelle Grand Besançon Métropole est informé de la vente au prix de 55 000 € des murs de locaux commerciaux sis 1 rue du Luxembourg au sein de la copropriété cadastrée section LR n° 287,  
Vu les demandes de pièces complémentaires adressées à Maître Viard et à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté par courriers du 14 novembre 2019 en vertu des dispositions de l'article R. 213-7 du Code de l'Urbanisme,  
Vu les pièces complémentaires reçues par courriels des 18 et 22 novembre 2019 (compromis de vente, diagnostics techniques, certificat de mesurage, pièces relatives à la copropriété),  
Vu la visite des lieux en présence de France Domaine organisée le 26 novembre 2019,  
Vu l'estimation de France Domaine en date du 5 décembre 2019 fixant à 55 000 € la valeur vénale desdits biens,  
Considérant que la Zone Franche Urbaine a pour objectif de concourir au maintien, à l'installation de commerces, de services et activités sur Planoise,  
Considérant que des investissements importants ont été réalisés ou sont en cours et notamment les acquisitions par la Ville de Besançon ou par le biais de sa SEM patrimoniale, AKTYA, de divers locaux à usage commercial dans ce secteur et dans le Centre Commercial Ile de France,

Considérant le projet de renouvellement urbain de Planoise qui prévoit notamment de revaloriser l'accès à Planoise par la rue du Luxembourg et de développer l'axe structurant « Ile de France Cassin »,



Considérant que le Centre Commercial Ile de France est implanté le long des axes cités ci-dessus,  
Considérant les objectifs de redynamisation et de restructuration du Centre Commercial Ile de France et de création d'une Maison de Santé au sein dudit centre commercial présentés au comité d'engagement de l'ANRU le 27 mai 2019,  
Considérant que ces objectifs nécessitent d'avoir une large maîtrise des cellules commerciales du centre commercial,  
Considérant que les locaux à vocation commerciale faisant l'objet de la DIA contribueraient à l'atteinte des objectifs précités en permettant notamment la relocalisation, pérenne ou temporaire, d'activités commerciales et/ou médicales,

## ARRÊTE

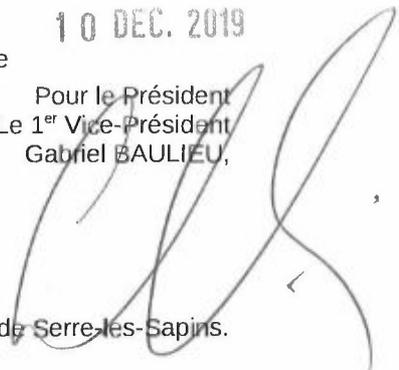
**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé d'acquérir, par l'exercice du droit de préemption urbain renforcé, les murs des locaux commerciaux sis 1 rue du Luxembourg à Besançon dans une copropriété cadastrée section LR n° 287, au prix de cinquante-cinq mille euros (55 000 €) conformément à l'estimation de France Domaine en date du 5 décembre 2019.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à :

- Maître Maël VIARD, notaire, 2 bis rue du Cap Vert, 21800 QUETIGNY
- Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, 14 boulevard de la Trémouille, 21000 DIJON

**Article 3** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, au Trésorier de Grand Besançon Métropole et aux intéressés.

10 DEC. 2019  
Besançon, le  
Pour le Président  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Gabriel BAULIEU,  
  
Maire de Serre-les-Sapins.

Date de début d'affichage : 11 DEC. 2019

Date de fin d'affichage : 11 FEV. 2020

Préfecture du Doubs

Reçu le

10 DEC. 2019

Contrôle de légalité

